

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 03 juillet 2026

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	8

L'an deux mille vingt-six, le 03 juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	OGER Isabelle	WALLERICH Alain	VALANCE Bénédicte
MENEGHIN Gaël	IMMER Alain	SIVEC Jean	BIRCKER Delphine

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

REUTER Olivier	
THILL Céline	Donne pouvoir à OGER Isabelle
GUINDT Philippe	Donne pouvoir à MENEGHIN Gaël
VIEIRA Christophe	
SPASIEWSKI Michelle	Donne pouvoir à GAILLOT Philippe
SCHMIT Aurélie	Donne pouvoir à WALLERICH Alain
WANDERNOTH Claire	Donne pouvoir à IMMER Alain

LISTE DES ABSENTS NON-EXCUSES : Néant

Madame OGER Isabelle est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2026 - 1049 Association des maires Arrondissement de Thionville – Appel aux dons Église de Montenach

Vu le courrier de l'Association des Maires de l'Arrondissement de Thionville en date du 26 mai 2026 sollicitant le soutien financier des communes pour la restauration de l'église Saint-Cyriaque de Montenach, gravement endommagée par un incendie survenu le 30 avril 2026 ;

Considérant l'intérêt patrimonial que représente cet édifice pour le territoire ;

Considérant toutefois la situation financière actuelle de la commune, marquée par un contexte de fortes contraintes budgétaires et la nécessité de maîtriser les dépenses communales ;

Considérant que la commune de Beyren-Gandren est propriétaire et assure déjà l'entretien de deux édifices culturels importants :

- L'église Saint-Médard à Gandren ;
- L'église Saint-Barthélemy située à Beyren ;

Considérant que l'entretien, la préservation et les travaux nécessaires au maintien en bon état de ces deux bâtiments représentent une charge financière conséquente pour le budget communal ;

Considérant qu'il appartient à la commune de prioriser ses moyens financiers afin d'assurer ses obligations patrimoniales et ses investissements locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote, pouvoir inclus :

DÉCIDE

Pour : 9

Contre : 4

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 03 juillet 2026

Article 1 : D'accorder une participation financière de 100 euros au profit de la collecte de fonds destinée à la restauration de l'église Saint-Cyriaque de Montenach, auprès de la Fondation du Patrimoine ;

Article 2 : De préciser que cette décision est motivée exclusivement par les contraintes budgétaires auxquelles la commune est confrontée ainsi que par les dépenses déjà engagées et à prévoir pour l'entretien du patrimoine communal, notamment les églises Saint-Médard de Gandren et Saint-Barthélemy de Beyren-lès-Sierck.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargée de notifier la présente décision aux organismes concernés.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 14 juillet 2026

Le Maire :

Philippe GAILLOT



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 14 juillet 2026

Le Maire,

